



Mairie de MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 09 décembre 2014, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUULT, MORIET, GROULT, ALLAMIGEON, MEHLICH, MMES MILLON, MAURICE, LACROIX, COURTIN, DUCOS, NIBODEAU.

**Etaient absents excusés : M. BOBIER – pouvoir à M. ALLAMIGEON
MM. JOULIN – pouvoir à M. MORIET**

Etait absent : M. BRAUD

Secrétaire de séance : M. MEHLICH

Le procès-verbal du 28 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande des modifications à l'ordre du jour :

Point retiré de l'ordre du jour :

- Point n°8 = Budget principal – autorisation de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015

Points supplémentaires si acceptés :

- 4bis : CCGL = Reconduction de la convention de mise à disposition partielle par la CCGL d'agents issus du transfert ALSH au profit de la commune de Mantelhan
- 8 : Association APE : versement d'une subvention au titre de la participation des cadeaux de Noël

=> Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

2014-12-15-01 Conseil Général – STA du Sud-Est : Convention d'entretien des routes départementales en agglomération

La présentation de ce dossier est assurée par M. Drouault, 1^{er} adjoint.

La commune a décidé pour améliorer l'aspect visuel et le niveau de sécurité du centre bourg, de réaliser l'aménagement de la voirie et des dépendances des RD 50,58, 98 et 760.

La convention a pour objectif de fixer les modalités techniques, administratives, financières et juridiques de gestion, d'exploitation et d'entretien ultérieurs de cet aménagement.

Il est dit que le Conseil Général s'engage à réaliser les travaux sur les trottoirs et pistes cyclables prévus de façon échelonnée (sur 2 ans) en fonction des crédits relatifs aux pistes cyclables qui leur sont attribués chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** les termes de la convention
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14

- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

2014-12-15-02 Touraine Logement : Vente d'un logement à ses locataires – Avis de la commune

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la vente d'une partie de son patrimoine, Touraine Logement sollicite l'avis de la commune et celui de Monsieur le Préfet (ce dernier attend l'avis de la commune pour se prononcer).

Le Conseil d'administration de Touraine Logement a délibéré quant à la vente de son patrimoine sur la commune au profit des locataires actuels :

- Maison située 16 La Dorfellerie, type 4 (68m² de surface habitable et 427m² de terrain)

L'estimation de France Domaines s'élève à 71 500€, et sur cette base, le prix de vente a été fixé à 72 000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'émettre** un avis favorable à cette demande
- **De donner** son accord pour cette transaction

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14
- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

2014-12-15-03 Cimetière : Modification d'intitulé administratif (délibération n°2013-11-7 du 29/11/2013)

Le 29/11/2013, le Conseil Municipal a délibéré pour fixer les prix des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2014, suite à la finalisation des travaux d'un nouvel espace cinéraire (cavernes et jardin du souvenir).

Il convient de modifier deux intitulés :

Il a été délibéré comme suit :

CONCESSIONS DU CIMETIERE DE MANTHELAN	
NATURE DES EMPLACEMENTS	PRIX DES CONCESSIONS A compter du 1er janvier 2014
<i>Jardin du Souvenir</i>	
Taxe de disposition décennale (plaque)	150.00 €
Renouvellement plaque 10 ans	25.00 €

Il y a lieu de modifier comme suit :

CONCESSIONS DU CIMETIERE DE MANTHELAN	
NATURE DES EMPLACEMENTS	PRIX DES CONCESSIONS A compter du 1er janvier 2014
<i>Jardin du Souvenir</i>	
Taxe de disposition décennale (plaque) dispersion des cendres	150.00 €
Renouvellement plaque 10 ans	25.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** les modifications présentées ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14

- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

2014-12-15-04 CCGL : Reconduction Convention de mise à disposition partielle par la CCGL d'agents issus du transfert ALSH au profit de la commune de Manthelan (pause méridienne)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du transfert de la compétence « création, extension, aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des ALSH », la commune et la CCGL ont décidé de transférer la totalité du personnel de l'ALSH à la CCGL.

Parmi les personnels transférés, deux agents non titulaires exercent pour partie seulement leurs fonctions à l'ALSH et également dans des services qui continuent de relever de compétences communales.

Il avait été décidé que deux agents seraient mis à disposition partielle de la CCGL à la commune pour assurer la mission d'animation et d'encadrement de la pause méridienne (compétence communale). → Délibération n°2013-12-6 du 20 décembre 2013.

Il convient de renouveler cette convention pour 2015 (période scolaire de janvier à début juillet)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'Accepter** le projet de convention de mise à disposition partielle par la communauté de communes à la commune, de deux agents non titulaires transférés, exerçant pour partie leurs fonctions à l'ALSH de MANTHELAN, pour les missions relevant de compétences communales (pause méridienne) aux conditions principales suivantes :
 - La communauté de communes continue de gérer la situation administrative des agents
 - La communauté de communes verse aux agents la totalité de leur rémunération
 - La commune de MANTHELAN s'engage à rembourser à la communauté de communes, au prorata du temps réel de mise à disposition pour les services relevant de compétences communales, les rémunérations et charges patronales, et le montant de l'assurance.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14

- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

2014-12-15-04bis CCGL : Convention de mise à disposition partielle par la CCGL d'agents issus du transfert ALSH au profit de la commune (Nouvelles Activités Périscolaires)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), la commune fait appel à des agents de la CCGL (animateurs ALSH) depuis le 1er septembre.

Suite au bilan positif du 1er trimestre et au besoin d'encadrement, l'opération est reconduite pour l'année scolaire du 1er janvier 2015 au 03 juillet 2015.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCGL pour la mise à disposition d'agents dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'Accepter** la signature d'une convention avec la CCGL pour la mise à disposition d'agents dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14
- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

DETR : avancement des dossiers - Informations

Monsieur le Maire présente l'avancement des dossiers. Les projets définitifs seront présentés à l'assemblée délibérante lors du prochain conseil municipal programmé le lundi 12 janvier 2015, avant la date limite de dépôt des dossiers (19 janvier 2015) à l'autorité de tutelle.

2014-12-15-05 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Monsieur le Maire, informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien a été déposée concernant :

- La parcelle AC 123 située 2 rue du 11 novembre d'une superficie totale de 808 m² pour un montant de 83 000€ + 15 110€ de frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **De ne pas exercer** son droit de préemption pour la parcelle AC 123.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14
- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

2014-12-15-06 Décision modificative – Budget principal

DM n° 4 – Budget principal - Fonctionnement

Madame Marie-Eve MILLON, adjointe aux finances expose qu'il est nécessaire de modifier les prévisions en section de fonctionnement suite à la fixation des montants définitifs des attributions de compensation, des versements de subvention et au détail du calcul du montant à verser à la CCGL pour la mise à disposition de 2 agents pour la pause méridienne.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6216 Personnel affecté par le groupement à fiscalité propre (GFP) de rattachement		4700.00 €		
TOTAL D 062 : Charges de personnel		4700.00 €		
D-73921 : Attributions de compensation		700.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		700.00 €		
D-6533 : cotisations de retraite		1 000.00 €		
D-6534 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale		100.00 €		
D-6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres		1 000.00 €		
TOTAL D 065 : Atténuations de produits		2 100.00 €		
R-7478 : Autres organismes				7 500.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations				7 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT		7 500.00 €		7 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la décision modification n°4/2014
- **De modifier** les prévisions budgétaires telles que présentées ci-dessus

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14
- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

2014-12-15-07 Décision modificative – Budget principal

DM n° 5 – Budget principal - Investissement

Mme Millon, adjointe aux finances, expose qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires afin d'abonder :

- l'opération 130 – Immobilier suite à l'acquisition du bien immobilier situé 14 rue Nationale (ancienne boucherie) – Délibération n° 2014-09-02 du 05/09/2014,

-le chapitre 16 (emprunt)

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1641 : emprunts		1 650.00 €
D-16878 : autres organismes		1 233.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilés		2 883.00 €
D-2138-130 : immobilier		48 000.00 €
D-2151-127 : Réseaux de voirie	10 883.00 €	
D-21534 : Réseaux d'électrification	40 000.00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	50 883.00 €	48 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	50 883.00 €	50 883.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la décision modification n°5/2014
- **De modifier** les prévisions budgétaires telles que présentées ci-dessus

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14
- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

2014-12-15-08 Subvention Association des Parents d'Elèves (APE)

Chaque année, la commune verse une subvention à l'association afin de participer au financement des cadeaux de Noël. Il est nécessaire de délibérer afin de procéder au versement de la subvention, d'un montant de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'accorder** une subvention de 500€ à l'association des parents d'élèves afin de participer au financement des cadeaux de Noël des enfants.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder au versement.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 14
- Exprimés : 12 + 2 pouvoirs

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Séquence de communication CCGL : M. Eric Allamigeon, vice-président :

- La CCGL n'organisera pas cette année de cérémonie des vœux.
- Assemblée annuelle du Pays réussie

INFORMATIONS DIVERSES

Bulletin municipal :

- 30/12 : livraison à la mairie.
- Journal communautaire et Lettre du Pays seront insérés (le 30/12 de 14h à 16h à la mairie)
- Distribution assurée par Info Touraine semaine 2 (entre le 05 et le 09 janvier)
- Un envoi avec carte de compliment sera assuré aux services de l'Etat
- Remis aux nouveaux arrivants dans l'année

Vœux du Maire : le vendredi 09 janvier

- Une invitation sera transmise à chaque président d'associations
- Les élus et les personnels seront présentés

Départ retraite :

- Départ de M. Poirier le 23 décembre – pot offert par M. le Maire à partir de 15h30 à l'atelier.
- Sera organisé courant janvier un « pot de départ » plus officiel

La séance est levée à 21h40.

Prochain conseil municipal : lundi 12 janvier 2015 – 20h30